

Demande de consultation de dossiers de naturalisation

Adresse à laquelle le courrier sera expédié

**Archives
nationales**
Direction
scientifique de Paris
Département
de l'orientation et de
la communication

60, rue des
Francs-Bourgeois
75141 Paris cedex 3

Nom et Prénom:

Adresse (n°, rue) :

Code postal et ville :

Pays si nécessaire :

.....
.....
.....
.....
.....

Identité du lecteur

Merci de bien
vouloir écrire
lisiblement.

N° de lecteur : Tél :

Courriel : @

Les demandes
insuffisamment
renseignées ne
seront pas prises
en compte.

Demande

Motif de la demande :

.....
.....

Voir les conditions de la demande au dos du document.

Noms	Prénoms	Date et lieu de naissance	Numéro de dossier et date de décret

Avis aux lecteurs : ne demandez les dossiers en communication que si vous êtes sûr de pouvoir venir les consulter dans un délai de deux mois après leur mise à disposition.

Date	Signature du lecteur

Partie réservée à l'administration

Section destinataire	Nom et visa du président de salle

Conditions pour la demande de consultation des dossiers de naturalisation

- **Quota :** pas plus de 5 dossiers par semaine et par lecteur, chiffre susceptible d'être réduit en cas d'afflux des demandes.
- **Prière d'indiquer le numéro de chaque dossier et la date du décret :**
 - pour la période de 1814 à 1832, le n° de dossier se compose d'un numéro chronologique et la lettre B suivie d'un exposant
Exemple : **5195B7**
 - pour la période de 1832 à 1930, d'un numéro d'ordre chronologique et la lettre X suivie d'un ou de 2 chiffres.
Exemple : **1520X22**
- **Attention !** Ne pas confondre le n° du dossier avec la référence au *Bulletin des lois* ou au *Journal officiel*.
- **Comment trouver le numéro de dossier ?**
 1. Pour la période **1814 à 1853**, consulter sur internet la base NAT (ou la base Quidam en salle multimédia pour la période 1814 à 1855).
 2. Pour les naturalisations accordées entre **1853 et 1883**, consulter les microfilms 595 à 605 (si le numéro de dossier n'est pas indiqué, le préciser sur la demande).
 3. Pour les naturalisations accordées entre **1884 et 1930**, consulter soit les microfilms BB/27/1260 à 1378 (si le numéro de dossier est illisible, le préciser sur la demande), soit la base Natnum (à partir de 1883) en présidence de salle ou en salle multimédia (se renseigner auprès du président de salle).

Avis aux lecteurs

La communication par extrait est une procédure exceptionnelle liée à la fragilité ou à la confidentialité des documents. Elle constitue une charge importante pour les services.

Veillez à consulter les dossiers dans le délai indiqué dans la réponse.

Les dossiers non consultés dans le délai indiqué ne seront pas communiqués à nouveau au même lecteur avant le délai d'un an, sauf empêchement dûment signalé en temps utile

tél : 01 40 27 62 78